Fédération Sportive et Culturelle de France

COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE

Les différents types d'aides financières BAFA/BAFD

I. L'aide nationale

1. CNAF

II. Les aides selon votre département

1. Finistère (29)
2. Ille-et-Vilaine (35)
3. Morbihan (56)
4. Côtes d'Armor (22)

III. Les autres aides

1. Comités d'entreprise
2. Communes / Mairies
3. Mission locale
4. Organismes d'ACM
5. Service civique

BAFA BAFD

I. L'aide nationale

1. La Caisse nationale d'allocation familiale

Organismes	Conditions	Montants	Contact
CNAF	• Aide sans condition de ressources pour les stagiaires ayant terminé leur BAFA au complet. • Vous avez un délai de 3 mois après la fin du cursus pour demander l'aide.	• 200 €	Pour bénéficier de cette aide, merci de bien vouloir vous rapprocher de la CAF de votre lieu de domicile.

II. Les aides selon votre département

1. Finistère

2.

Organismes	Conditions	Montants	Contact
CAF 29	• Une aide accordée par la CAF sans condition de ressources.	• 91,47€ • 106.71 pour avoir fait une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance.	• Contacter la CAF du 29.
MSA Finistère	• Une aide accordée aux jeunes de moins de 25 ans inclus la famille assurée à la MSA en assurance maladie et ne percevant pas de prestations familiales d'un autre organisme de protection sociale.	• 450€ maximum par stage dans la limite de 70€ du reste à charge après déduction des autres aides.	• MSA D'armorique 3 Rue Hervé de Guébriant 29412 Landerneau Cedex 02 98 85 79 79 www.msa-armorique.fr

Le conseil départemental du Finistère	• Aide pour les personnes âgées de 16 à 28 ans. • Avoir réalisé les 3 étapes de son BAFA ou BAFD • Résider dans le département du 29. • Vous devez soit percevoir une bourse, êtres lycéen ou étudiant, être demandeur d'emploi non imposable ou être sous contrat spécifique (service civique, stage).	• 200 € pour le BAFA • 300 € pour le BAFD	• Maison du département 32 Boulevard Duplex – CS29029 29196 Quimper Cedex. 02 98 76 20 20 I 02 98 76 64 79
Maison pour tous de Landerneau	• Financement du BAFA pour les jeunes de la commune de Landerneau. • Il faut un passage devant devant un jury • Vous êtes obligé de travailler pour la Mairie de Landerneau par la suite. • 6 candidats sont choisis	• 1/3 de prise en charge par la MPT • 1/3 Prise en charge par la Mairie de Landerneau	• Maison pour tous de Landerneau Place François Mitterrand 29000 Landerneau 02 98 21 53 94

3. Ile et vilaine 35

Organisme	Conditions	Montant	Contact
	• **Le fonds commun** est une aide à la formation d'animateurs et de directeurs d'ACM cofinancé par la CAF, le département et la SDJES d'île et vilaine. • Être âgé de 16 ans au moment de la session pour le BAFA et 18 ans pour le BAFD	• 200€	• Contacter la CAF d'Ille-et-Vilaine Cours des Alliés 35028 Rennes Cedex 9 3230

CAF 35	**Pour les demandeurs allocataires de la CAF ou enfant d'allocataires d'ille et vilaine** : • Il faut être en formation BAFA ou BAFD et résider dans le 35 • Le coefficient familial ne doit pas dépasser 700€. **Pour les demandeurs non allocataire :** • Le qu'officient familial pris en compte est calculer sur l'avis d'imposition N-1 .		

4. Morbihan

Organismes	Conditions	Montant	Contact
CAF 56	• L'aide BAFA est versé pour les jeunes âgés de moins de 25 ans. • Il faut résider dans le Morbihan et l'aide est versé à l'issus de la session d'approfondissement ou de qualification. • L'aide pour le BAFD est versé au demandeur ressortissant d'un régime général. Elle est versée à l'issue du stage de formation.	• 200 € BAFA 3 pour les non-allocataire • 400 € BAFA 3 pour les non allocataires. • 400 € BAFD	Par téléphone au 3230. Via le site : https://caf.fr/
Conseil départemental du Morbihan	• Pour bénéficier de cette aide pour le BAFA, il faut être âgé de 17 à 26 ans • Domicilié dans le Morbihan.	• 100 €	Adresse mail : jeunesse@morbihan.fr Site pour la demande de l'aide : https://mesaides.morbihan.fr/

	• Avoir un quotient familial inférieur à 750 euros.		
MSA Morbihan	• Une aide accordée aux jeunes de moins de 25 ans inclus la famille assurée à la MSA en assurance maladie et ne percevant pas de prestations familiales d'un autre organisme de protection sociale.	• 450€ maximum par stage dans la limite de 70€ du reste à charge après déduction des autres aides.	• 02 98 85 79 79
Bureau d'information Jeunesse de Vannes	• Aide financière pour les formations citoyennes. • Avoir moins de 25 ans. • Être domicilié fiscalement à Vannes depuis au moins 1 an.	• L'aide est accordée au prorata des coûts de formation et en fonction du quotient familial. • QF - A = 20% • QF-B = 30% • QF-C/D = 60% • QF-E/F/G/H = 80%	• Site du BIJ: https://bij-vannes.fr/aides-au-bafa-bafd-bsb Contacts : Bureau Information Jeunesse 02.97.01.61.00 bij@mairie-vannes.fr

5. Côtes d'Armor 22

Organismes	Conditions	Montant	Contact
CAF 22	• Aide pour le BAFA et le BAFD • QF<=1250 euros au moment du stage	• 200 € à l'issu du premier stage	• Merci de bien vouloir vous rendre sur le site de la CAF du 22 pour remplir le formulaire.

		• 200 € à l'issu du troisième stage.	
MSA Côtes d'Armor	• Une aide accordée aux jeunes de moins de 25 ans inclus la famille assurée à la MSA en assurance maladie et ne percevant pas de prestations familiales d'un autre organisme de protection sociale.	• 450€ maximum par stage dans la limite de 70€ du reste à charge après déduction des autres aides.	• Site pour faire la demande : https://armorique.msa.fr/lfp/l-aide bafa-et-bafd.
Département des Côtes d'Armor	• Le Pass' engagement est une aide qui est donné à toutes personnes qui s'engage dans une association costarmoricaine ou un centre social. • Il faut avoir entre 16 et 25 ans. • Il faut domicilier dans les Côtes d'Armor.	• Jusqu'à 1200€ de bourse	• Site des Côtes-d'Armor: **https://cotesdarmor.fr/pass-engagement** • Infos sur la CAF: **https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-cotes-d-armor/offre-de-service/vie-personnelle/pass-engagement**

III. Les autres aides

1. Les Comités d'entreprises

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou celui de vos parents pour savoir si éventuellement le CSE propose une prise en charge pour le BAFA.

2. Les Communes ou Mairies

La commune ou la mairie de votre lieu de résidence peut financer votre formation. Contactez-les pour plus d'informations.

3. Les missions locales

Certaines missions locales prennent en charge la formation des jeunes de moins de 26 ans.

4. Les organismes d'ACM

Notez que le Comité Régional de Bretagne de la FSCF n'est pas qualifié Qualiopi au cas où votre organisme souhaite utiliser Uniformation pour financer la formation.

5. CCAS

Le Centre Communal d'action sociale de votre commune peut vous attribuer une aide pour financer votre BAFA. N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS de votre ville.